

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CANTINE
du 6 décembre 2010.

Etaient présents à 8h30 :

Sylvie LE GRAET
Emmanuelle POIROT
Odile BRUGEL
Chantal RICHET
Gérard CHRISTY
Daniel RENAULT

Absent excusé : Hélène MAHAUT

1) Bilan des inscriptions cantine rentrée scolaire 2010 :

La Mairie utilise depuis 2008 un outil informatique sous forme de tableau « Excel » qui permet d'établir les listings par classe et nom. Chantal Richet l'utilise quotidiennement avec satisfaction, et cet outil s'est étoffé de nouvelles fonctionnalités depuis le début de son utilisation.

Cela a permis de supprimer la gestion « manuscrite » qui était grande consommatrice de temps, surtout par rapport aux inscriptions et désinscriptions de dernière minute, ainsi qu'aux retards et oublis.

La gestion globale des inscriptions assurée par Chantal Richet et la bonne connaissance de son public l'amène de plus en plus souvent à effectuer des relances téléphoniques auprès des parents ayant oublié l'inscription et/ou le paiement cantine.

La commission rappelle les modalités d'inscription et de paiement des repas. En effet, certains parents ne respectent pas les délais et laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir les services de la mairie, ce qui entraîne des problèmes de gestion dans la commande des repas et leur distribution.

Pour rappel, les inscriptions cantine sont à effectuer avant le 25 de chaque mois.

A partir de 2011, ces relances n'auront plus lieu et les enfants non inscrits ne pourront pas manger à la cantine (article 2 du règlement cantine).

Durant l'année 2010, des enfants non inscrits ont mangé à la cantine, posant le problème de rations non prévues.

2) Point sur le fonctionnement actuel de la cantine :

L'école compte à la rentrée 125 élèves et l'effectif total cantine est d'environ 85 à 95 enfants par jour, avec les mardi et jeudi plus chargés en effectif que les autres jours.

Sachant que la capacité maximum de la cantine est de 59 enfants par service, 2 services sont nécessaires : 11h30-12h15 et 12h15-13h.

Nota surveillance : il n'y a pas d'obligation légale concernant le taux d'encadrement, néanmoins le personnel doit être suffisant pour que la sécurité et les conditions d'accueil des enfants soient satisfaisantes. Il est possible de prendre comme référence le taux d'encadrement pour les activités périscolaires qui est normalement d'environ d'1 adulte pour la surveillance de 10 enfants en maternelle et d'1 adulte pour la surveillance de 30 enfants en élémentaire.

Pour rappel, avant la création de l'extension garderie-périscolaire attenante à la cantine, nous ne pouvions dépasser 80 enfants (40 x 2 services). Priorité était alors donnée aux enfants dont les deux parents travaillaient et qui n'avaient pas la possibilité de revenir le midi à l'école reprendre leur(s) enfants pour le déjeuner. Ensuite, au fur et à mesure des inscriptions et du listing prévisionnel, s'il s'avérait que la limite était atteinte, les parents ayant la possibilité de reprendre l'enfant le midi étaient avertis et priés de le faire.

Nézel accueille de nouveaux habitants, les familles s'agrandissent, et les structures doivent suivre cette évolution. Dans le cas présent, la cantine avec une capacité de 118 enfants (59 x 2 services) permet à moyen terme « d'absorber » des enfants en plus à la cantine.

En ce qui concerne l'organisation et l'amélioration des services, il a été demandé à ce que les entrées soient en place lors de l'arrivée des enfants du premier service. En effet, le gain est double : ceux-ci ne se rueraient plus sur le pain en attendant les entrées, et le temps global de prise de repas serait raccourci, permettant ainsi aux « affamés » du deuxième service de manger un peu plus tôt.

Gérard Christy fait remarquer que des fiches de renseignements sont incomplètes, voire manquantes. Afin de clore ce chapitre le plus rapidement possible et d'avoir toutes les fiches à jour, les fiches Mairie et Ecole vont être croisées de façon à ce que le personnel cantine puisse être en possession des renseignements concernant les parents en cas d'incidents (numéros de téléphone) ainsi que du nom du médecin traitant, mais également être informé des éventuelles allergies ou contre-indications médicales pour certains enfants.

La fiche individuelle de renseignements va être mise à téléchargement sur le site internet de Nézel, permettant ainsi aux parents d'effectuer des mises à jour en cours d'année.

Retour de la fiche modifiée via le cahier de cantine.

3/ Mise à jour du document « Cantine Nézel » :

Ce document est constitué de la partie fonctionnement et de la partie règlement.

Après relecture de ces deux documents, il apparaît que l'application stricte du contenu de ceux-ci n'a jamais été effective. La commission s'accorde à dire qu'une certaine souplesse jusqu'à maintenant constatée, tant en termes d'inscription qu'en termes de discipline doit s'amenuiser, sans pour autant tomber dans un excès inverse.

Un règlement/fonctionnement mis à jour sera inséré dans le cahier de cantine début 2011.

La commission souhaite que le règlement cantine soit affiché dans la cantine, de façon à ce que le personnel puisse le cas échéant s'y reporter.

A noter que le nouveau tarif est applicable début septembre, mais est appliqué et répercuté aux familles qu'au début de l'année calendaire, la Mairie supportant la différence de tarification pendant un quadrimestre.

4/ Questions diverses :

Le listing effectif cantine a changé sur la forme. Il est demandé de l'éditer avec une feuille par classe, et une feuille par adulte. Actuellement, un mixage est constaté et ne facilite pas le pointage.

Il n'y a pas ou peu de retour maternelle des enfants présents et absents prévus à la cantine : ce point est à améliorer.

Selon un membre de la commission cantine, la commune des Alluets le Roi pourrait modifier le listing 24h avant la commande des rations, alors que Nézel n'a la possibilité de le faire que 48h au plus tard, les 2 communes ayant pourtant le même prestataire.

La commission demande à Daniel Renault de se renseigner auprès du prestataire « Yvelines Restauration ».

Lors de la précédente commission cantine, la remarque faite par les parents d'élèves concernant les plats en sauce trop nombreux a été prise en compte. Les plats sont maintenant allégés en sauce, voire « désaucés » pour certains.

Une suggestion est faite pour réfléchir aux possibilités d'occupation des petits PS et GS après le repas (1^{er} service 11h30-12h15), de façon à les occuper durant cette petite heure autrement qu'en regardant des cassettes : achat de jeux par exemple. Le sujet est à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion caisse des écoles.

Fin de réunion à 10h45.